

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 01987

Numéro SIREN : 389 323 791

Nom ou dénomination : AB OPTIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 20/11/2020 sous le numéro de dépôt A2020/020868

Emmanuel MORVAN
Commissaire aux comptes

5 bis, rue Pierre Loti
31 830 PLAISANCE-DU-TOUCH

Tél. 05 34 511 505

Fax : 05 61 065 755

Email Audisud@orange.fr

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE
LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AB OPTIQUE EN
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE.**

Mesdames et Messieurs les associés,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 17 octobre 2020, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société conformément à l'article L. 223-43 du code de commerce ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, et le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Votre société est saine en ne comporte aucune dette. La trésorerie est confortable et ses actifs représentent une valeur résiduelle faible, le fonds de commerce est valorisé au coût historique datant de 1992.

Les comptes arrêtés au 31 août 2020 affichent un résultat bénéficiaire et une situation nette positive d'un montant de 458 709 euros.

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.



Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

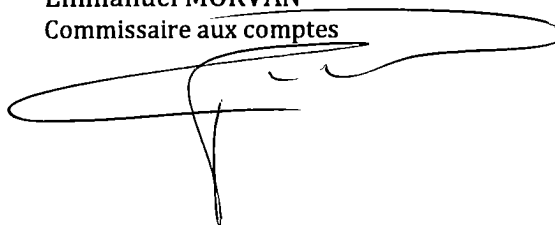
L'intégralité des actifs ont été cédés et aucun litige qui puisse impacter la situation nette n'a été porté à ma connaissance.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Plaisance du Touch, le 14 novembre 2020

Emmanuel MORVAN
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke followed by a vertical line and a small flourish at the bottom.